

egit l'invitation de se porter médiatrice dans les différends du pape avec l'Autriche. Il est certain que les princes italiens, notamment le roi de Sardaigne, le duc de Lucque et le grand-duc de Toscane, qui suivent l'exemple du pape, ont une grande confiance dans le roi de Prusse, attendu qu'ils invoquent son autorité en ce qui concerne des concessions qui concilient la liberté avec le pouvoir souverain; mais on assure que le roi de Prusse a décliné toute intervention dans les affaires d'Italie.

POLOGNE.—On écrit de Varsovie, 12 septembre: "Les 1er janvier prochain la ligne de douane qui sépare la Pologne de la Russie sera supprimée. La Pologne se trouvera ainsi définitivement incorporée à la Russie, et le peu d'industrie qui lui restait encore disparaîtra parce que les fabriques russes viendront inonder le pays."

Deux-Siciles.—Le Nouvelliste de Marseille publie dans un supplément à sa feuille du 26 la lettre suivante, qui n'est pas d'accord avec les correspondances ministérielles de Naples de la même date, mais qui n'en est pas pour cela moins digne de créance; Naples, le 21 septembre 1847. "Le bruit court que Girgenti et Marsala sont en insurrection; mais je ne puis rien affirmer à cet égard. "Ce qui est certain, c'est qu'en Sicile les ar-restations continuent; aussi l'irritation populaire est à son comble. On s'attend d'un moment à l'autre à un soulèvement général. "Le gouvernement continue à envoyer sur tous les points des troupes de guerre. Dans la province de Molise, tous les districts de l'arrondissement de Larino ont arboré l'étendard de la révolte. "Dans la Calabre, l'insurrection s'est étendue jusqu'à Catanzaro; les insurgés se sont fortifiés, dit-on, dans Gérocce. Tantôt divisés en guérillas, tantôt réunis en masse, ils tombent sur les troupes royales et font beaucoup de ravages dans leurs rangs. "On dit que le 8e de ligne ne voulait pas se battre; mais le colonel Rusanol l'a forcé à prendre part au combat, et ce régiment a éprouvé de grandes pertes. On a apporté à Naples les armes et les uniformes des morts, dont le nombre est assez considérable. "Les insurgés de Cosenza, contre lesquels avait été envoyé le général Stadella, à qui également avait été confié le commandement général de toutes les Calabres, se sont réunis aux bandes de Romico. "On parle d'une amnistie générale et d'une réforme; mais on ne croit pas trop à la réalité de ces bruits, qui cependant seraient le seul moyen de pacifier le royaume, tout en faisant la gloire de Ferdinand. "On assure cependant qu'un travail très important a été entrepris dans ce domaine par le premier ministre Petracatella, avec l'autorisation du roi." —La Gazette d'Innsbourg du 23 contient la note suivante: "Nous résumons de la manière suivante, les nouvelles les plus récentes d'Italie, afin qu'on puisse les saisir d'un seul coup d'oeil: l'insurrection fait des progrès dans la Calabre. Une grande bataille, dont on ne connaît pas l'issue, n'a pas découragé les insurgés. Le nombre a augmenté et on se dispose dit-on, à Naples, à solliciter une intervention étrangère. On dit que les moines de Gènes, qui sont ennemis des jésuites et si puissants dans le Piémont, ont spontanément illuminé leur couvent pour montrer qu'ils étaient attachés au mouvement libéral."

ESPAGNE.—On lit dans la correspondance générale de Madrid du 24: "M. Bulwer est de retour à Madrid depuis hier. On assure que sa rentrée a été motivée par la réception de dépêches pressantes de lord Palmerston avec des instructions sur les vues ultérieures du cabinet anglais. On dit que lord Palmerston aurait conçu le plan de faire annuler le mariage de la reine Isabelle, faire changer la loi réglant la succession au Trône par des cortès constitutionnelles, et préparer une nouvelle alliance matrimoniale entre la reine Isabelle II et le comte de Montemolin. Le bruit court que les nouvelles instructions adressées à M. Bulwer sont rédigées dans cet esprit."

M. l'archevêque de Paris, par un mandement adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse, ordonne des prières pour le Pape Pie IX et pour le succès de son œuvre réformatrice. Nous voyons avec une vive satisfaction les membres les plus éminents de l'épiscopat en France s'associer à la pensée libérale et à la générale entreprise du pontife romain. C'est une vérité trop longtemps méconnue, que la religion et la liberté bien comprises, non-seulement ne sont pas inconciliables, mais doivent se prêter un mutuel secours. On sait avec quel empressement nous avons accueilli les premières espérances qu'il a fait naître le règne de Pie IX: nous sommes heureux de voir qu'il a complètement justifié jusqu'ici la confiance que les peuples avaient mise en lui; nous espérons que ni la force ni le temps ne lui manqueront pour accomplir sa mission vraiment divine.

DOMESTIQUE DEMANDÉE. "N'a besoin dans une famille de cette ville d'une personne bien recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Revue Canadienne.—8 oct. 1847.

TERRE A VENDRE. "VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trois milles du chemin de fer, contenant 50 arpents, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue St. Antoine, ou au sous-agent aux Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 23 sept. 1847.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE. Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Et tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE. MONTREAL, 29 OCTOBRE, 1847.

LOI DES ECOLES,

ENCORE UNE VICTIME DE L'ADMINISTRATION.

Les journaux de Québec nous ont apporté la nouvelle d'un événement déplorable qui vient d'avoir lieu dans la paroisse de St. Joseph de la Beauce, comté de Dorchester.

Un honnête habitant, victime de la conduite immorale de l'administration, se rend coupable de rébellion à la justice, lorsque celle-ci, par ses agents, vient lui demander le paiement de sa contribution au fonds des écoles, contribution qu'il a été condamné à payer, en faisant défaut.

Les autorités de Québec sont obligées d'envoyer un piquet de soldats pour aider l'officier civil à soumettre cet habitant à ce que la loi commande. Nous ne blâmons pas la conduite de ces autorités locales, car, avant tout, il faut que la loi soit exécutée; autrement, point de garantie pour les citoyens. Nous blâmons la conduite de l'habitant qui a forcé ces autorités à en agir ainsi. Mais si, lui, est coupable, n'y a-t-il pas encore un plus grand coupable que lui, surtout au point de vue moral? Nous croyons que ce grand coupable existe; c'est l'administration du jour, et nous allons le démontrer. En cela, nous ne faisons qu'obéir à notre devoir.

La loi des écoles, tout le monde le sait, est très défectueuse dans sa rédaction, défectueuse de détails, si l'on veut, mais qui n'en donne pas moins lieu à un très grand nombre de difficultés. Elle est l'œuvre de l'hon. M. B. Papineau, commissaire des terres. Lors qu'il la proposa d'abord dans la session de 1844-5, les membres de l'opposition firent tous leurs efforts pour l'amender; mais ils ne réussirent que jusqu'à un certain point; M. Papineau était là pour leur commander silence avec sa majorité du Haut-Canada; aussi ne cessait-il de les insulter, entre autres M. LaFontaine qu'il força d'abandonner le champ de bataille, celui-ci ne voulant pas ôter à ses amis toutes les chances possibles de faire adopter les amendements désirés. M. Papineau ne pouvant réfuter les arguments de M. LaFontaine, ne lui répondait que par des insultes personnelles. Dans tous les cas, nonobstant toutes ces difficultés, les membres de l'opposition réussirent à faire adopter le principe de contribution volontaire, qui, s'il n'eût pas suivi d'action, devait être remplacé par le principe de la cotisation forcée.

C'était là un amendement d'une assez grande importance, car il fallait, autant que possible, rendre facile l'opération de cette loi; toute loi de cotisation étant de nature à se susciter des difficultés dans ses commencements.

Cette loi commençait à fonctionner assez bien lorsque dès la session suivante, M. Papineau vint proposer un autre Bill, et déclara hautement, de la part du gouvernement qui seul était censé avoir les renseignements nécessaires, que le seul moyen de faire opérer cette loi, était celui de la cotisation forcée dans tous les cas sans exception aucune. L'opposition lui demanda de laisser continuer encore quelques années, le système de l'option d'une cotisation volontaire. C'était là un point où il y avait différence d'opinion; car tout le monde s'accordait sur la nécessité d'une loi d'écoles. Mais M. Papineau ne le voulait pas; il avait, pour emporter cette mesure comme toutes les autres, sa majorité du Haut-Canada. L'opposition dut se soumettre; elle le fit, en laissant toute la responsabilité à l'administration. Cette loi étant encore défectueuse au plus haut degré dans ses autres détails, l'opposition, durant la dernière session, demandait à grands cris un nouveau Bill; il en fut introduit un pour la forme, mais il fut aussitôt abandonné par le ministère, nonobstant les réclamations de l'opposition.

Voilà l'histoire succincte, mais fidèle, de ces Bills d'écoles. Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessité de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre cœur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la loi en question.

mais qui l'était néanmoins, est choisi par l'Administration pour être le Solliciteur-Général du Bas-Canada. Il lui faut obtenir un siège dans la Chambre d'Assemblée. Le ministère lui permet, à lui second officier en loi de la Couronne, de se prononcer, dans son adresse, aux électeurs de Dorchester, contre la cotisation forcée pour les écoles, et de flatter ainsi vilement, avec l'approbation apparente du gouvernement, les préjugés et les passions du peuple. Et cependant la première chose que M. Taschereau fait en chambre, pour conserver sa place et son salaire, c'est de voter pour cette même cotisation forcée lorsqu'elle est proposée par Messrs. Viger et Papineau. L'un a trahi sa parole, et les deux autres se rejettent d'avoir trouvé en lui un instrument, trop servile malheureusement, pour tromper leurs compatriotes et se procurer une voix de plus dans la chambre d'Assemblée. Depuis les électeurs de Dorchester se sont fait justice d'une manière honorable.

Les éteignoirs qui, soit dit en passant, sont tous partisans du ministère, remuent ciel et terre pour exciter les préjugés populaires, encouragés comme ils le sont par le choix fait de M. Taschereau et par l'impunité promise ou garantie de fait aux officiers publics, officiers de milice, magistrats ou autres, qui enseignent au peuple à se rebeller contre la loi des écoles.

M. Taschereau devant être fait juge, un autre médiant, qui n'a point le courage de travailler pour vivre, M. Turcotte, s'offre pour lui succéder. L'administration lui donne la promesse de le faire Solliciteur-général, s'il peut se faire élire; et nous venons d'apprendre par notre confrère de la Minerve que M. Turcotte a depuis longtemps la promesse que sa commission sera datée du 15 mai dernier!

Une assemblée a lieu dans le comté de Nicolet au sujet de la loi des écoles. M. Turcotte s'y rend et parle contre le principe de la cotisation adoptée par ses maîtres. Ceux-ci croient que par là il pourra acquérir quelque popularité, et lui promettent de le combler de faveurs, sauf à lui, s'il pouvait par des moyens aussi infâmes obtenir un siège dans la législature, de suivre l'exemple de M. Taschereau, et de trahir ses électeurs, ce qu'il ferait, nous n'en avons aucun doute, avec une plus grande gaieté de cœur que M. Taschereau; car celui-ci du moins, ne pouvait s'empêcher de rougir, et l'autre, ceux qui le connaissent savent qu'il ne rougira pas. En outre, il lui faut du pain sans travailler.

L'assemblée de Nicolet, le Surintendant des écoles, tout le zèle pour l'éducation est bien connu, était présent. S'il a fait son devoir, et nous ne doutons pas qu'il ne l'ait fait, il a du rapporter à l'administration la conduite outrageante de M. Cressé, magistrat et officier de milice, qui cherchait à émeuter le peuple contre la loi des écoles. M. Cressé est encore magistrat et officier de milice; il est partisan de l'administration.

Nous pourrions ici rapporter maints autres exemples de la conduite coupable de l'administration. Ce serait trop long. Il ne reste plus que l'éteignoir en chef de St. Martin, M. André Papineau, le cousin germain de l'auteur de la loi des écoles, le favori et protégé par excellence de l'administration. Lui a eu ses condées franches; il a été coupable de rébellion ouverte à la loi des écoles; il a ouvertement et publiquement prêché aux habitants de sa paroisse de ne pas mettre cette loi à exécution; il a été condamné devant des tribunaux pour sa mauvaise conduite à cet égard; il a refusé de payer sa cotisation; et sur le banc, comme magistrat, il a arrêté l'exécution de cette loi; sa conduite a été telle que les deux autres magistrats de la paroisse ont offert leur démission. Il a privé sa paroisse de plusieurs centaines de Louis qui lui revenaient sur le fonds public des écoles. Pouvait-on attendre autre chose d'un homme qui a dit publiquement aux habitants que la loi des écoles leur ferait plus de mal que le Rhum!!!

Cependant M. André Papineau, partisan du ministère, est encore magistrat, commissaire, etc. A présent, nous le demandons à tout homme de bonne foi; lequel est le plus coupable, ou de l'humble habitant de la paroisse de St. Joseph de la Beauce, ou du ministère actuel?

NOUVELLES DIVERSES. Rumeurs d'une dissolution du Parlement.—Depuis quelques jours, il circule en cette ville des bruits d'une prochaine dissolution du parlement et d'une élection générale. Les visites récentes de quelques membres de l'administration dans leurs comtés, les on-dit concernant la retraite de M. Daly, son départ pour l'Isle d'Antigua, sa nomination comme secrétaire ou receveur-général de cette Isle, dont son ami M. Higginson est gouverneur, et d'autres bruits semblables répandus dans des feuilles, du Haut-Canada commencent à nous faire croire qu'on discute en haut lieu les chances qu'on aurait en ce moment dans les élections générales. Nous devons mettre le public sur ses gardes. Il ne faut pas être pris par surprise. Les électeurs doivent prendre leurs mesures et se préparer à la lutte.

Portrait de Jacques Cartier.—Nous apprenons avec plaisir que M. Théophile Hamel, le jeune et habile artiste de Québec va faire lithographier le portrait de Jacques Cartier, d'après celui venu de France par la société historique de Québec. Tous les Canadiens voudront avoir cette lithographie et nous lui prédisons un immense débit.

Les travaux sur le Chemin de Fer du Grant Western en Haut-Canada ont été commencés samedi dernier. La cérémonie du breaking ground a été éclatante. Un grand dîner a célébré l'heureux événement.

Un steamer gigantesque.—Un célèbre constructeur de New-York vient de contracter pour la bâtisse d'un steamer de 400 pieds de long, qui devra faire le voyage de Albany à New-York, aller et venir en 12 heures, 290 milles! Pour accomplir ce prodige, il faudra que la vitesse moyenne du steamer soit de 25 milles à l'heure!

Les steamers de l'Océan.—A l'avenir il y aura une communication hebdomadaire avec l'Europe. Les steamers français partiront de Cherbourg pour New-York les 10 et 24, et les vaisseaux de la ligne Cunard les 4 et 19 de chaque mois. L'année prochaine durant l'été, ces derniers partiront chaque semaine de Liverpool.

Nous regrettons d'apprendre que le Dr. Racey, médecin distingué de Québec est décédé avant hier du typhus, et que le jeune docteur Painchoud est attaqué de la même maladie.

L'assemblée des Notaires pour élire une Chambre, a eu lieu hier au palais de justice; 115 Notaires étaient présents. Les votes ont été déposés, dans une boîte, et vers midi le dépouillement du scrutin a commencé, et la vérification de tous les votes ne s'est terminée qu'à 5 heures. Environ 80 candidats étoient sur les rangs. Voici les noms des douze qui ont obtenu la majorité et qui doivent composer la Chambre des Notaires du district de Montréal: MIM. J. J. Girouard 97, A. John 107, J. Bie. Chalut 72, G. Chagnon 62, J. A. Labadie 80, Jos. Belle 101, Geo. Weekes 73, Jos. Dufresne 46, Louis Lacoste 105, P. Ménard 74, J. B. Varin 69, Henri Aubertin 69.

Mexico Américanisé. La capitale du Mexique ne devait pas moins que toute autre ville, échapper à cette invasion de l'industrie et de l'esprit d'entreprise américains qui, dès le premier jour, a suivi pas à pas la conquête. Aussi, à peine quelques jours se sont-ils écoulés depuis l'occupation, et déjà deux journaux se sont établis, déjà surgissent de toutes parts des établissements dont l'enseigne dénote assez l'origine: ici "Union Hotel"; là "United States Restaurant"; plus loin "St. Charles Exchange"; ailleurs "Eg Nogg"; et ainsi de cent autres. Mais, au solide, les conquérants veulent mêler l'agréable à l'utile. Des entrepreneurs américains annoncent des combats de taureaux, l'établissement d'un cirque, et mieux encore, une troupe d'opéra italien. Go ahead.—C. E. U.

CONSEQUENCES ORDINAIRES DE LA GUERRE.—Nous trouvons dans une gazette anglaise, les réflexions suivantes sur les conséquences et les suites des guerres: taxe sur chaque article qui entre dans votre bouche, qui vous couvre le dos, ou que vous foulez aux pieds; Taxe sur tout ce qui flatte la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, et le goût; Taxe sur la chaleur, la lumière, etc.; Taxe sur toutes choses qui se trouvent sur terre, sur l'eau, sous la terre ou sous les eaux; taxes sur les produits du dedans et du dehors; taxe sur la matière brute; augmentation de taxes sur la plus-value, par le perfectionnement, de cette matière brute; taxes sur les saucées qui excitent l'appétit de l'homme et sur la drogue qui le ramène à la vie; taxes sur l'hermine qui couvre le juge et sur la corde qui hisse l'assassin, sur le sel du pauvre, sur les épices du riche, sur les clous cuivrés du cerceuil, sur les rubans de la fiancée; pour boire, dormir, manger, travailler, se reposer, il faut payer. L'écolier fait tourner sa touille taxée; le fashionable conduit son cheval taxé, avec une bride taxée, sur un chemin taxé; et l'Anglais qui érève, versant sa médecine, qui a payé sept pour cent, dans une cuiller qui a payé quinze pour cent, retombe sur son lit qui a payé 25 pour cent et expire dans les bras de l'apothicaire, qui a payé cent guinées pour le privilège de l'envoyer en bonne forme en l'autre monde; toutes les propriétés sont dès lors et immédiatement taxées de deux à dix pour cent; outre les frais de justice, de grosses sommes sont demandées pour le privilège d'être enterré, et ses vertus passent à la postérité, sur un marbre taxé; ajoutez à cela, toutes les turpitudes qu'engendre le manquement, entre les mains du pouvoir, de grandes sommes d'argent; de ce manquement surgissent l'ignoble vermine des espions et des délateurs, la race dégoûtante des contractants et des fournisseurs, et de vils instruments politiques; et ces immenses sommes d'argent, que le pouvoir peut distribuer à son gré, créent un système de corruption, que les plus grandes vertus républicaines ne pourraient combattre.

Un journaliste ennuyant.—Le rédacteur de la Gazette de Montréal est déterminé d'assomoir tout-à-fait ses lecteurs bénévoles. Il vient d'entreprendre une série d'articles absurdes et interminables sur l'illégalité des procédés de l'enquête du coroner dans l'affaire du meurtre de Griffittown. Le fait est que M. Abraham s'est conduit d'une manière impudente devant M. de Salaberry et que ne pouvant en imposer, il s'est mis à répandre sa bile en articles éditoriaux. Les autres journaux anglais, le Herald et le Transcript ont prouvé tout l'inconvenance de la conduite du rédacteur de la Gazette, et l'absurdité de ses prétentions. Ils louent la patience du coronaire et approuvent ses procédés. Nous faisons de même. Quel droit avait M. Abraham de poser des questions à M. de Salaberry?

Le nombre d'émigrants mort cette année à la Grosse-Isle, à l'hôpital de marine et à bord des vaisseaux depuis le 1er mai au 27 octobre s'élève à 9000! Quelques uns de ces malheureux ont laissés de l'argent et des effets. Le total de l'argent s'élève à \$2991 strg. Il reste outre cela, une grande variété de montres et de bijoux, 204 boîtes et coffres, un grand nombre de lits de plume et d'habits. On intentionne une somme de £129 laissée par Catherine Fraser, arrivée dans le brick Broome, et dont on suppose les parents dans le Haut-Canada.

Un prodige de femme.—Il existe dans l'Alabama une Mde Flournoy, qui est certainement une femme de progrès. Elle a eu neuf enfants dans l'espace de trois ans! quatorze enfants dans l'espace de 11 ans, sept garçons et sept filles! Sept sont morts et sept vivants.

Les dernières nouvelles télégraphiques de Québec nous disent qu'on n'a pas appris encore en cette ville l'arrestation des habitants de la Beauce; coupables de rébellion à la loi.

Nous remercions M. le surintendant de l'éducation pour le tableau de 1846 qu'il a bien voulu nous adresser.

La 10e livraison de l'Album Littéraire et Musical de la Revue Canadienne est prête à nos bureaux.

Nous avons eu un froid rigoureux et de fortes gelées depuis dimanche.

AFFREUX SINISTRE.—Le bruit court aujourd'hui, et nous le croyons, avec une forte apparence de vérité, que la goélette Marie-Eleonore, capitaine Vadeboncoeur, des Trois-Rivières, se rendant aux îles de la Magdeleine, s'est naufragée il y a quelques jours sur l'île aux Renards, et que tout l'équipage a péri. On disait d'abord que cette goélette avait à son bord lors du désastre, plusieurs pilotes; mais il paraît qu'avant la tempête qui engloutit le bâtiment ils avaient pu débarquer sur l'île.—Canadien.

Course au clocher.—Aujourd'hui à 3 h. P. M. une course au clocher a lieu à la Longue Pointe. Les chevaux entrés sont: M. Duchesnay..... St. Francis. M. LaMontagne..... Sir Francis. Lord Mark Kerr..... Wid Bar. M. Penton..... Rilly O'Rourke. M. Coursol..... Josephine.

BERMUDES ET ANTILLES.—La Jamaïque doit probablement devenir un port libre, la disposition du gouvernement métropolitain étant favorable à la pétition qui demande que la colonie devienne port libre, quoique la concession ne soit pas aussi étendue que la demande. Cependant les marchandises devront être importées exclusivement pour la consommation de l'île.

Aux Barbades, à la Trinité et dans la plupart des îles, on a eu un temps très-favorable, et il n'y a pas de doute qu'on réalisera de bonnes récoltes. Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties à la Dominique, l'une le 5 septembre et l'autre le 6. A Marie Galante une église a été détruite, ainsi que d'autres édifices.

ENQUÊTES DÉPLORABLES DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC.

Tout ami de son pays doit sincèrement regretter les scènes de désordre qui se sont produites dans la paroisse de Saint-Joseph, comté de Dorchester; scènes semblables à celles qui, l'année dernière, amenèrent devant les tribunaux de la justice des habitants de Saint-Gervais et de Saint-Anselme, même comté; tout ami de son pays doit les regretter et les regretter d'autant plus qu'elles ont pour cause, l'éducation, ou mieux le refus de la part des habitants de s'instruire ou de faire instruire leurs enfants.

Voici comment le fait nous a été raconté. Les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Joseph, pour obéir à la loi, avaient poursuivi devant les magistrats de la localité ceux d'entre leurs co-paroissiens qui refusaient de payer la taxe des écoles; ces derniers se laisseraient condamner, mais frappèrent violemment et chassèrent les huissiers qui voulaient mettre à exécution le jugement de la cour. Alors on eut recours aux autorités, à Québec, le schérif se rendit sur les lieux, armé de deux pistolets; mais, comme on lui faisait craindre de la résistance, il s'y fit accompagner par deux soldats de la station de douane de la frontière. D'après les renseignements dont nous ne voulons pas garantir l'exactitude, le schérif, ses soldats et l'huissier, seraient arrivés la nuit chez le récalcitrant; et celui-ci se serait défendu avec un instrument tranchant, et, se sauvant par une ouverture, serait allé chercher du secours chez les voisins, qui vinrent en nombre imposant. Force fut donc au schérif et à ses hommes de retraiter. On dit que l'huissier de service a été frappé si rudement qu'il a un bras de cassé.

Le schérif est revenu à Québec pour y chercher une force plus imposante. Un peloton de soldats est parti hier pour Sainte-Marie précédé du schérif et du juge de police, M. McCord. Ces deux officiers doivent tâcher d'abord par la conviction sur l'esprit de ces malheureux qui vont souffrir des conseils perfides que leur ont donné dans un intérêt égoïste de petits hommes qui veulent se faire influents et grands en flattant les préjugés les plus vils d'hommes sans éducation. Nous sommes convaincus, que si le schérif, au lieu de se servir des deux soldats dont nous avons parlé plus haut, s'était fait accompagner dans l'exécution de son devoir des autorités de la localité, tels que les magistrats et officiers de milice, et y fut allé le jour, il aurait réussi à mettre le wort de saisis à exécution sans obstacles sérieux de la part des habitants. Il faut le respect à la loi à tout prix;

Le nombre d'émigrants mort cette année à la Grosse-Isle, à l'hôpital de marine et à bord des vaisseaux depuis le 1er mai au 27 octobre s'élève à 9000! Quelques uns de ces malheureux ont laissés de l'argent et des effets. Le total de l'argent s'élève à \$2991 strg. Il reste outre cela, une grande variété de montres et de bijoux, 204 boîtes et coffres, un grand nombre de lits de plume et d'habits. On intentionne une somme de £129 laissée par Catherine Fraser, arrivée dans le brick Broome, et dont on suppose les parents dans le Haut-Canada.

Un prodige de femme.—Il existe dans l'Alabama une Mde Flournoy, qui est certainement une femme de progrès. Elle a eu neuf enfants dans l'espace de trois ans! quatorze enfants dans l'espace de 11 ans, sept garçons et sept filles! Sept sont morts et sept vivants.

Les dernières nouvelles télégraphiques de Québec nous disent qu'on n'a pas appris encore en cette ville l'arrestation des habitants de la Beauce; coupables de rébellion à la loi.

Nous remercions M. le surintendant de l'éducation pour le tableau de 1846 qu'il a bien voulu nous adresser.